

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2023

VISANT À PROTÉGER LES LOGEMENTS CONTRE L'OCCUPATION ILLICITE - (N° 818)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE45

présenté par

M. Echaniz, Mme Battistel, M. Potier, M. Hajjar, M. Delaporte et les membres du groupe
Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 1ER C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à supprimer cet article qui impose au Préfet de recourir à la force publique dans un délai de 72 heures après une décision de justice ordonnant l'expulsion d'un squatteur.